

Offre d'emploi – Agent-e de restauration scolaire (Cantinier-ère)

La Cantine de Tombelaine – Association gestionnaire de la cantine scolaire de Dragey-Ronthon (50)

Le poste

- Intitulé : Agent-e de restauration scolaire (cantinier-ère)
- Type de contrat : CDI – temps partiel de 24 heures par semaine
- Lieu de travail : École de Dragey-Ronthon (Manche)
- Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 14 h 30 (6 h/jour, temps partiel 24 h/semaine)
- Prise de poste souhaitée au 2 novembre 2026

Missions

Sous la responsabilité du conseil d'administration de l'association, la personne recrutée aura pour missions de :

- préparer les repas de la cantine scolaire, en élaborant des menus conformes à la loi EGalim ;
- aider au service des repas auprès des enfants ;
- contribuer au bon fonctionnement du service ;
- nettoyer la cantine, la cuisine et les ustensiles, dans le respect des normes d'hygiène (HACCP) ;
- gérer les marchandises : préparation et passation des commandes, réception et contrôle des livraisons.

Profil recherché

- Diplôme : CAP Cuisinier-ère ou équivalent ;
- Expérience exigée en restauration (collective/publique ou restauration tout court) ;
- Expérience en milieu scolaire ou périscolaire appréciée : connaissance des exigences du travail avec des enfants ;
- Formation HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points – analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) souhaitée ;
- Goût du contact et bienveillance avec les enfants ;
- Capacité à travailler en autonomie.

Rémunération et conditions

- Convention collective : Convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités du 20 juin 1983 (IDCC 1266, brochure JO 3225).
- Salaire annualisé, payé sur 12 mois, y compris pendant les vacances scolaires : 11 455,68 € brut

- Nombre d'heures travaillées : $24 \text{ h/semaine} \times 36 \text{ semaines de période scolaire} = 864 \text{ heures/an}$
- Vacances scolaires : l'emploi est intermittent sur l'année (travail pendant la période scolaire uniquement) ; le salaire annualisé ci-dessus couvre l'ensemble de l'année et inclut l'indemnité de congés payés, versé en 12 mensualités égales y compris pendant les vacances scolaires.
- Repas fournis les jours travaillés selon la Convention collective.

Candidatures

Envoyer lettre de motivation et CV à l'association La Cantine de Tombelaine par e-mail : ape.cantine.dragey@outlook.fr d'ici le 18 octobre 2026.